

5.3 SDAGE ET SAGE

Le SADGE

Le SDAGE (Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux) fixe par grand bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des ressources piscicoles. Adopté par le comité de bassin le 03 mars 2022, le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 s'inscrit dans la continuité du SDAGE 2016-2021 et a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 mars 2022.

Le SDAGE entre en vigueur le 4 avril 2022, lendemain de sa publication au Journal officiel de la République française.

C'est un document de planification qui décrit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs.

- ✓ Il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
- ✓ Il fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur littoral.
- ✓ Il détermine les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Le SDAGE est complété par un programme de mesures qui précise, secteur par secteur, les actions techniques, financières, réglementaires, à conduire d'ici 2027 pour atteindre les objectifs visés (61 % des eaux en bon état).

14 chapitres définissent les grandes orientations et dispositions à caractère juridique pour le bassin LOIRE-BRETAGNE :

- Repenser les aménagements de cours d'eau pour restaurer les équilibres,
- Réduire la pollution des eaux par les nitrates,
- Réduire la pollution organique et bactériologique,
- Maîtriser et réduire la pollution des eaux par les pesticides,
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses,
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau,
- Maîtriser les prélèvements d'eau,
- Préserver les zones humides,
- Préserver la biodiversité aquatique,
- Préserver le littoral,
- Préserver les têtes de bassin versant,
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques,
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers,
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

(Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne- SDAGE 2022-2027)

Compatibilité avec le SDAGE

L'élevage de volailles de Guillaume GOUJON est compatible avec les objectifs du SDAGE 2022-2027 Loire Bretagne (réduction de la pollution organique et du phosphore).

- ✓ Les apports de fertilisants sont raisonnés en fonction des périodes d'exportation maximale des cultures.

- ✓ La fertilisation est équilibrée sur l'ensemble de l'exploitation.
- ✓ Le parcellaire ne présente pas de pente importante, limitant ainsi les risques de ruissellement.
- ✓ Les fumiers sont ensuite stockés au champ et ensuite épandus sur les terres agricoles.
- ✓ Le plan d'épandage est existant, le bilan de fertilisation réalisé permet de s'assurer que les surfaces proposées sont suffisantes pour valoriser les engrais de ferme produits.
- ✓ Le bilan de fertilisation est déficitaire :
 - En azote : - 83 kg N/ha SAU
 - En phosphore : - 17 kg P/ha SAU
 - En potasse : -10 kg K/ha SAU

Le SAGE

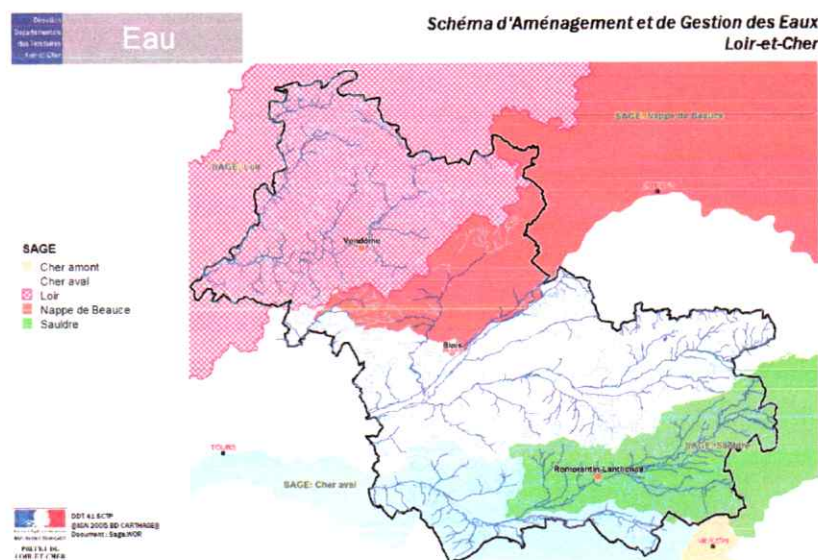
Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux) est la déclinaison locale du SDAGE. Sa procédure d'élaboration, son contenu et sa portée juridique sont cadrés par le code de l'environnement. Il décline les orientations et les dispositions du SDAGE,

Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, des écosystèmes aquatiques, ainsi que des objectifs de préservation des zones humides, en tenant compte des spécificités du territoire.

Le SAGE LOIR (code 04031) a été mis en œuvre par arrêté d'approbation du 25 septembre 2015.

Les enjeux du SAGE LOIR :

- Organisation de la maîtrise d'ouvrage et portage du SAGE
- Qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines
- Qualité des milieux aquatiques (continuité/morphologie)
- Connaissance, préservation et valorisation des zones humides
- Gestion quantitative de la ressource
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Inondations



Compatibilité avec le SAGE

L'élevage de volailles de Guillaume GOUJON est compatible avec les objectifs du SAGE LOIR.

- ✓ Le parcellaire de l'exploitation ne présente pas de pente importante, limitant ainsi les risques de ruissellement.
- ✓ Le plan d'épandage existant sur les communes de St Marc du Cor et de Choue intègre donc déjà les distances de protection relatives aux points d'eau (ruisseaux, mare ...).
- ✓ Le fumier produit est un fumier « sec », est stocké au champ avant épandage sur les terres agricoles.
- ✓ Le bilan de fertilisation réalisé permet de s'assurer que les surfaces proposées sont suffisantes pour valoriser les engrais de ferme produits.
- ✓ Les apports de fertilisants sont raisonnés en fonction des périodes d'exportation maximale des cultures.
- ✓ La fertilisation est équilibrée sur l'ensemble de l'exploitation.

5.4 DIRECTIVE NITRATES

La Directive NITRATES est une directive européenne visant à réduire la pollution de la ressource en eau par les nitrates d'origine agricole.

Cette directive s'applique à toutes les parcelles situées en zone vulnérable.

Le programme d'actions à appliquer en zone vulnérable se compose de :

- un programme d'actions national (Arrêté du 30 Janvier 2023)
- un programme régional d'actions (Arrêté du 30 Janvier 2023)

Les actions à mettre en œuvre en zone vulnérable :

- Avoir des capacités de stockage d'effluents d'élevage suffisantes
- Avoir un plan de fumure prévisionnel et cahier d'épandage
- Respect du calendrier d'interdiction d'épandage et des conditions d'épandage
- Respect des conditions d'épandage
- Respect de l'équilibre de la fertilisation

Compatibilité avec la Directive Nitrates

Les communes de ST MARC DU COR et CHOUE se situent en zone vulnérable.

L'élevage de volailles de Guillaume GOUJON est compatible avec les objectifs de la Directive Nitrates (Nationale et Régionale).

- ✓ Les fumiers seront stockés au champ selon les conditions de la réglementation Zone Vulnérable.
- ✓ Les épandages sont réalisés sur des parcelles situées sur les communes de ST MARC DU COR et CHOUE. Le plan d'épandage réalisé est dimensionné sur l'équilibre de la fertilisation (Cf. cartographie en annexe) : le bilan de fertilisation est déficitaire :
 - En azote : - 83 kg N/ha SAU
 - En phosphore : - 17 kg P/ha SAU
 - En potasse : - 10 kg K/ha SAU
- ✓ Le bilan global de fertilisation indique également une pression azotée de 64.7 kg Norg/ha ce qui est inférieur au 170 kgNorg/ha.
- ✓ Le plan prévisionnel de fumure ainsi que le cahier d'épandage sont tenus à jour.
- ✓ Le calendrier d'interdiction d'épandage et les conditions d'épandage (distances ...) sont respectés par Guillaume GOUJON.